



Admissibilité et modalités d'inscription

Est admissible au transport scolaire tout élève résidant à plus de 2 km du pavillon fréquenté, dans l'une des villes de résidence énumérées sous la section « *Sélection du transport requis* » du formulaire d'inscription au transport scolaire.

Pour inscrire votre enfant, faire parvenir le formulaire **au verso complété et signé**. Nous vous suggérons de conserver une copie pour vos dossiers.

Coûts

Les coûts du transport scolaire seront définitifs lorsque les ententes avec les Commissions scolaires auront été conclues et les subventions connues. Les coûts annuels, indiqués dans le tableau du formulaire d'inscription, sont donc sujets à des modifications avant la rentrée 2019-2020, excepté pour l'Île-des-Sœurs. Les parents des élèves concernés seront avisés le cas échéant. Il est **important de ne pas envoyer de chèque au moment de l'inscription au transport scolaire**.

Le coût du transport scolaire sera ajouté aux frais de scolarité 2019-2020. Le formulaire des modalités de paiement vous sera acheminé en février 2019.

Garde partagée

Les organismes desservent en priorité les adresses principales des élèves. Le service de transport pour la deuxième adresse ne sera confirmé généralement qu'après le 15 octobre 2019, et ne sera accordé que s'il y a des places disponibles dans l'autobus qui effectue le parcours.

Bien que la grande majorité des demandes de 2^e transport soient acceptées, une demande peut être refusée par manque de place, ou si l'adresse secondaire ne se situe pas dans un secteur déjà desservi par un trajet existant.

Frais additionnels :

- si les deux adresses sont desservies par le même organisme (commission scolaire ou transporteur privé), le coût annuel reste le même que pour une adresse unique. Seule exception : la commission scolaire Riverside réclame des coûts supplémentaires de 355 \$.
- si les deux adresses sont desservies par des organismes différents (commission scolaire ou transporteur privé), le paiement annuel total de chacun des organismes est requis.

Confirmation du transport

Les parcours et les horaires des autobus sont déterminés par les commissions scolaires (par le collège concernant le secteur de l'Île-des-Sœurs), et sont confirmés aux parents des élèves inscrits au transport scolaire, par la poste ou par courriel, à la fin du mois d'août.

Annulation

Il est possible d'annuler l'inscription au transport scolaire en tout temps en envoyant un courriel à transport@cdsl.qc.ca. Cependant, des frais peuvent s'appliquer :

Jusqu'au 16 août 2019	Aucun frais
Du 17 août au 30 septembre 2019 inclusivement	Île-des-Sœurs : 500 \$ / Autres : 100 \$
Après le 30 septembre 2019	La totalité du montant est due, aucun remboursement.

Règles

Les parents ont la responsabilité de réviser avec l'élève les règles qui s'appliquent au transport scolaire (procédure et comportement). Celles-ci sont énumérées à l'agenda remis à l'élève à la rentrée. L'élève ne peut en aucun cas utiliser un parcours d'autobus qui ne lui a pas été assigné, et ce, même de façon sporadique.

Identification de l'élève

Nom et prénom : _____
 Classe en 2019-2020 : 1^{re} sec 2^e sec 3^e sec 4^e sec 5^e sec

Sélection du transport

Ville de résidence	Organisme assurant le transport	Coûts annuels <small>△ NE PAS ENVOYER DE CHÈQUE</small>	Sélection du transport
<i>Boucherville, Carignan, Chambly, St-Amable, St-Basile, St-Bruno, Ste-Julie, Varennes</i>	Commission scolaire des Patriotes	625 \$	<input type="checkbox"/>
<i>Brossard, Greenfield Park, Lemoyne, Longueuil, St-Hubert, St-Lambert (pour les élèves résidant à plus de 2 km de l'école)</i>	Commission scolaire Marie-Victorin	675 \$	<input type="checkbox"/>
<i>Candiac, Delson, St-Constant, Ste-Catherine et La Prairie (à l'exception du secteur de la ville de La Prairie qui se situe au sud-est de l'autoroute 30)</i>	Commission scolaire Riverside	525 \$ +100 \$ pour inscription ou modification effectuée après le 2 juillet 2019 + 355 \$ en cas de garde partagée pour deux adresses sur le territoire de la CS Riverside	<input type="checkbox"/>
<i>Île-des-Sœurs (sauf la pointe Nord)</i>	Transport privé	1450\$	<input type="checkbox"/>

Adresse(s) de transport de l'élève

Adresse principale

Nom(s) du / des parent(s) : _____

 Rue : _____
 N° : _____ Apt. : _____ Code postal : _____
 Ville : _____
 Date de déménagement si nouvelle adresse : _____

Garde partagée - 2^e adresse (frais supplémentaires – voir coûts)

Nom du parent : _____
 Rue : _____
 N° : _____ Apt. : _____ Code postal : _____
 Ville : _____
 Date de déménagement si nouvelle adresse : _____

Signature des parents (2 signatures requises en cas de garde partagée)

Signatures : _____ Date : _____

En signant ce document, je confirme avoir pris connaissance du document « Transport scolaire 2019-2020 - Informations générales » du Collège Durocher Saint-Lambert (au recto).